

Direction des Affaires générales
Décision n°2022-014

**LE PRÉSIDENT
DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC
CAMPUS CONDORCET**

Vu le décret N° 2021-1315 du 8 octobre 2021 relatif à l'établissement public Campus Condorcet modifiant le décret N°2017-1831 du 28 décembre 2017,

Vu le règlement intérieur du site Aubervilliers du Campus Condorcet, et notamment son article 5 ;

Vu les troubles à l'ordre public, et les atteintes à la sécurité des personnes et des biens qui se sont déroulés depuis le 20 avril 2022, en particulier au sein du bâtiment EHESS ;

Considérant que ces circonstances ont imposé la fermeture temporaire des bâtiments et espaces du Campus Condorcet ;

Vu la décision n°2022-013 du 21 avril 2022 relative à la fermeture jusqu'à nouvel ordre de l'ensemble des bâtiments et espaces du Campus Condorcet à effet au 21 avril 2022 à 17h ;

Considérant la fin des troubles à l'ordre public, des risques d'atteintes à la sécurité des personnes et des biens au sein plus particulièrement du bâtiment EHESS.

DECIDE

Article unique :

De rouvrir l'ensemble des bâtiments et espaces du Campus Condorcet. Cette décision prend effet ce jour à compter de 8h.

Fait à Aubervilliers, le 26 avril 2022

Jean-François Balaudé

Président de l'EP Campus Condorcet



Affichée le 26 avril 2022

Publiée le 26 avril 2022

Exécutoire le 26 avril 2022

**Onze membres
pour un campus**

Centre national
de la recherche
scientifique

École des hautes
études en sciences
sociales

École nationale
des chartes

École Pratique
des Hautes Études

Fondation
maison des sciences
de l'homme

Institut national
d'études
démographiques

Université Paris 1
Panthéon - Sorbonne

Université
Sorbonne Nouvelle

Université Paris 8
Vincennes Saint-Denis

Université
Paris Nanterre

Université
Sorbonne Paris Nord